



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers
en exercice : 30
Présents : 22
Pouvoirs : 2
Votants : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 0

Le vingt-huit mai deux mille vingt-six, à 20 heures 00,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de GOFFOZ Alain (CCVAI), en session
ordinaire.

Date de convocation :

PRESENTS :

BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT
Lucien (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) RAYMOND
Jean-Claude (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) GLATZ Jean-Pierre (CCVAI) LAFAURIE Lucie (CCVAI) MOREAU Olivier
(CCVAI) LOCQUET Philippe (CCVAI) FOREST Jean-Michel (CCVAI) FAUSSURIER Martine (CCVAI) SIMON Guy
(CCVAI) SAPEY Eliane (CCVAI) VEILLAS Vincent (CCVAI) MIGNERY Stéphane (CCVAI) DUBOST Marie-Paule (CCVAI)
DALLIERE Julien (CCVAI)

ABSENTS :

BARGE Michel (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

MARIN Justine (CCVAI) BLACHON Pierre (CCVAI)

POUVOIRS :

DALLERY Bernadette (CCVAI) représentée par SIMON Guy (CCVAI) JUNET Yannick (CCVAI) représenté par BOUTTET
Ludovic (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

**OBJET : Attribution d'une subvention à l'association AURA CHANVRE pour
l'année 2026**

Date de transmission de l'acte: 29/05/2026

Date de reception de l'AR: 29/05/2026

042-244200614-DE2026_2805_03-DE

A G E D I

Le Président informe le Conseil Communautaire que la CCVAI a signé une convention en 2024 avec l'association AURA CHANVRE pour développer la filière chanvre localement aussi bien sur le volet agricole que sur le volet textile et bâtiment.

La subvention est calculée selon les 2 éléments suivants : 0,10€ par habitant et 1 990€/hectare

La subvention pour l'année 2026 de la CCVAI à l'association est de 2 976€

Suite à l'exposé du Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, Le conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés

Article 1 : AUTORISE Monsieur le Président à verser une subvention à l'association AURA CHANVRE pour l'année 2026 d'un montant de 2 976€

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits au budget 2026

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 28/05/2026

Le Président,
GOFFOZ Alain (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)



*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 29 05 26
et de la publication le 29 05 26
Le Président,*

Date de transmission de l'acte: 29/05/2026
Date de reception de l'AR: 29/05/2026
042-244200614-DE2026_2805_03-DE
A G E D I